

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 02/06/2010

COM. COM : (Communauté de Communes de la Sologne des Etangs)

Monsieur François D' ESPINAY Saint LUC, vice président de la COM. COM. et Monsieur BAYOL Vincent, directeur, nous ont présenté la fonction de la COM. COM. ainsi que l'utilité et les avantages d'ECOPARC.

La communauté de communes est responsable depuis 2001 des actions de développement économique et des actions d'aménagement de l'espace de niveau communautaire. Elle travaille à la protection et à la mise en valeur de l'environnement (déchets et assainissement non collectif), aux programmes de logement de taille communautaire (plus de 30 unités) et aux équipements et manifestations culturels, touristiques et sportifs d'intérêt communautaire. Elle entretient les voiries communautaires et au travers du CIAS elle propose les actions en faveur de la jeunesse (hors périscolaire) et des personnes âgées.

Ecoparc est le premier outil de développement économique de la communauté de communes. Siège de la collectivité, il offre sur le site de Villemorant un panel de réponses permettant la création, l'implantation et le développement des entreprises, par la mise à disposition de moyens (poste, bureautique, ...), par une offre de locaux diversifiée et un accompagnement possible avec le conseil général des constructions nouvelles, et par la mise en réseau de l'ensemble des acteurs d'Écoparc dans un objectif partagé de développement durable..

L'action de développement économique ne se limite cependant pas à Ecoparc. La création de la communauté de communes sous sa forme actuelle permet à l'ensemble des entreprises du territoire de bénéficier des avantages d'une zone de revitalisation rurale.

Ecoparc héberge 20 entreprises qui emploient 156 salariés. D'autre part, la communauté fait actuellement une étude pour vérifier si un chauffage au bois pour les bâtiments publics et privés sur nos communes créerait une économie, ce secteur étant lourd pour tous.

EAU et ASSAINISSEMENT :

- **Eau** : Nous avons reçu, comme chaque année, le rapport concernant 2009. Il indique que la qualité de l'eau est bonne, sur la commune. Toutefois, nous avons reçu un e-mail de la direction départementale des territoires, qui nous contraint à réactualiser la tarification de l'eau.

E-mail D.D.T. : « *Nous sommes en train d'établir le rapport annuel sur le service public d'eau potable. J'en profite pour vous signaler que votre tarif n'est pas réglementaire. En effet, depuis la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la part fixe annuelle (ou abonnement) est plafonnée. Les modalités de calcul de ce plafonnement sont définies dans l'arrêté du 6 août 2007.*

Pour une facture de 120 m3, l'abonnement ne doit pas représenter plus de 50 % du montant hors taxes et redevances. Dans le cas présent, il représente plus de 71 %. Le pourcentage de 50 % passera à 40 % au plus tard le 01/01/2012.

Si vous le souhaitez, je peux réaliser des simulations afin que votre tarif respecte cette règle et évaluer les impacts sur les abonnés en fonction du volume consommé. »

Les tranches tarifaires sont supprimées et un prix unique de 0,58 € ht par m3, sera appliqué sur votre prochaine facture. Par contre, les frais fixes (abonnement annuel) seront facturés 67,50 € HT par an. Comme vous pourrez le constater sur votre nouvelle facture, cette tarification changera peu le montant à payer et nous permet de nous rapprocher de la réglementation, pour être en conformité en 2012.

- **Assainissement** : Le tarif est bon, il n'y aura pas de changement sur ce poste.

France Télécom.

Comme chaque année, nous recevons, pour l'occupation du domaine de la commune, une redevance de 1191,77 €.

Télévision.

La T.N.T. (télévision numérique terrestre) arrivera le 19 octobre 2010.

Si vous avez un ancien appareil, pensez, avant cette date, à installer un décodeur TNT et faites vérifier si votre antenne pourra recevoir ce nouveau réseau, car l'analogique que vous recevez actuellement disparaîtra le 19 octobre 2010.

Pour les personnes de 70 ans et + ou handicapées, une intervention gratuite à domicile est possible.

Pour tous renseignements tel: 09 70 81 88 18 du lundi au samedi de 8H à 21H ou sur le site internet: www.tousaunumerique.fr .

INTERNET :

Le site de Montrieux est remis à jour ponctuellement.

ETANG :

Monsieur Jean-Claude DECLoux ayant démissionné, il faut que le bureau de cette association fixe une date pour une assemblée générale, afin de le remplacer. Si vous souhaitez vous investir, faites-vous connaître à la mairie ou auprès de Monsieur CAILLAUD Josselin.

EGLISE :

Concernant la restauration, nous avons, avec les bâtiments de France, fait le choix des matériaux (tuiles, ardoises)

BOULANGERIE :

Madame et Monsieur LELIEVRE ont vendu le fond de commerce de la boulangerie. Leur départ est prévu le 30 juin 2010.

Ce commerce est repris par la S.A.R.L. « Au four et au moulin » représentée par :

Monsieur RENAULT Nicolas et Madame FORGET Nathalie

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village.

RESTAURANT :

Vous avez constaté que les travaux sont en route. La S.A.R.L. qui a repris cet établissement est « La table de Sologne » représentée par Monsieur ***PETIT David*** il souhaite ouvrir en Octobre. Tout est mis en œuvre afin que les travaux soient terminés pour cette date.

CENTRE AERE :

Nous vous rappelons qu'un centre aéré s'est ouvert à la Marolle, pour les enfants du regroupement scolaire ou de la COM. COM.

Si vous souhaitez occuper agréablement vos enfants (de 3 à 10 ans), cette structure, patronnée par « Familles Rurales » sera ouverte pendant les prochaines grandes vacances du 5 au 31 juillet, il reste quelques places, n'hésitez pas à vous informer auprès de Mesdames : GRIVEAU Tel : 02 54 83 77 62 ou GAUSSANT Géraldine tel : 02 54 98 21 54.

Nous apprenons avec tristesse, le décès de Monsieur Jean-Claude DECLoux. Nous présentons à sa famille nos très sincères condoléances.

Prochaine réunion de conseil le 2 juillet 2010